



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 octobre 2018

Projet de parc éolien au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier

Suite aux articles parus dans la presse nationale et locale, le préfet de la Vendée tient à apporter les précisions suivantes :

La réalisation du projet de parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier renvoie à une dizaine de procédures d'autorisations différentes.

Au plan juridique, ces procédures sont indépendantes les unes par rapport aux autres.

Chacune de ces procédures exige de réaliser différentes consultations de collectivités publiques, de services de l'Etat, d'organismes qualifiés et de commissions administratives.

Dans le cadre de l'une d'entre elles, l'examen de la demande de dérogation "espèces protégées" présentée par le porteur de projet pour la réalisation du parc éolien, le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) a rendu un avis défavorable le 22 juin dernier. Il s'agit d'un avis consultatif.

L'avis du CNPN et ses motivations font actuellement l'objet d'un examen par le porteur de projet et l'administration afin d'envisager les conditions de sa bonne prise en compte dans l'instruction.

Cette procédure n'a pas d'incidence directe sur les autres procédures dont l'instruction se poursuit parallèlement.

